

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°437 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 26 août au 1^{er} septembre 2024



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 1^{er} septembre 2024, au moins 700 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
0. INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE POLITIQUE, DROITS DE L'HOMME, GOUVERNANCE ET SECURITAIRE	4
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	4
I.2. DROITS DE L'HOMME	5
I.3. GOUVERNANCE.....	5
I.4. CONTEXTE SECURITAIRE.....	7
I.4.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	7
I.4.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	8
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	10
II.1. DROIT A LA VIE	10
II.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE.....	10
II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	10
II.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	10
II.3. DROIT A LA LIBERTE	11
II.3.1. DES PARSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	11
III. DROITS SOCIAUX, ECONOMIQUES ET CULTURELS.....	11
IV. DROITS CATEGORIELS.....	15
IV.1. DROITS DE L'ENFANT.....	15
IV.2. DROITS DE LA FEMME.....	15
V. CONCLUSION.....	15

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CECI	: Comité Électorale Communal Indépendante
CEPI	: Comité Electorale provincial Indépendante
CFPP	: Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DCE	: Directeur communal de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FRODEBU	: Front pour la démocratie du Burundi
IST	: Infection sexuellement transmissible
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
SIDA	: Syndrome de l'Immunodéficience Acquisie
SNR	: Service National de Renseignement
VBG	: Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, droits de l'homme, gouvernance et sécuritaire ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques ; les droits économiques, sociaux et culturels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 8 personnes tuées dont 6 retrouvées cadavres et 1 qui s'est suicidé, 2 victimes de VBGs, 1 victime d'arrestation arbitraire.

Parmi les victimes figurent 3 femmes mortes et un enfant tabassé. Un membre du parti Sahwanya FRO-DEBU a été aussi arrêté.

Des Imbonerakure, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains et meurtres.

I. CONTEXTE POLITIQUE, DROITS DE L'HOMME, GOUVERNANCE ET SECURITAIRE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Célébration de la journée des Imbonerakure

Pour la 8^{ème} année consécutive depuis 2017, le parti CNDD-FDD a célébré en date du 31 août 2024 la journée dédiée aux Imbonerakure, la ligue des jeunes de ce parti. Les cérémonies qui ont eu lieu au Cercle Hippique de Bujumbura ont été rehaussées par le Président Evariste Ndayishimiye, sous la casquette du Président du Conseil des Sages du parti CNDD-FDD et le Secrétaire Général de ce parti, Révérien Ndikuriyo.

Des délégations des jeunes Imbonerakure venus de tout le pays ont répondu présents à cet événement. Les cérémonies ont été ouvertes par une longue parade militaire de ces Imbonerakure en ordre militaire de compagnie en présence du Président Ndayishimiye, du secrétaire général du CNDD-FDD et de plusieurs autres hautes autorités du pays ainsi que des hauts cadres du parti au pouvoir.

Dans son discours, le Président Évariste Ndayishimiye a tenu à féliciter les Imbonerakure pour leur vaillance démontrée au cours de l'année écoulée et a ensuite indiqué que grâce à la vigilance des Imbonerakure, même ceux qui planifient toujours de torpiller notre pays ont compris qu'ils ne peuvent pas y arriver. Quant au Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, il a indiqué qu'il n'était pas venu pour prononcer des discours mais uniquement pour remercier les Imbonerakure pour les œuvres qu'ils ont accomplies. Il a clôturé son discours en lançant un mot d'ordre à l'endroit des Imbonerakure : « *Travaillons pour développer notre pays* »

Depuis la crise qui a éclaté au Burundi depuis 2015 jusqu'à nos jours, les membres de la milice Imbonerakure sont toujours cités dans les violations graves des droits humains comme les assassinats, les enlèvements, les tortures et les arrestations arbitraires. Aujourd'hui, l'on observe une tendance de militarisation de cette milice avec la complicité du parti CNDD-FDD et de son régime, en témoigne les parades militaires en ordre de compagnie et portant de tenues semblables à celles des militaires et policiers du Burundi, sous l'œil complaisant et des applaudissements du Président de la République et du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD ainsi que d'autres dignitaires de ce parti et de l'Etat.

Rappelons qu'il y a quelques années, l'ONU a qualifié les Imbonerakure de milice responsable d'exactions dans le pays.

Insatisfaction des partis politique d'opposition dans la mise en place des CECI au Burundi

Les commissions électorales communales indépendantes ont été mise en place. Le parti CNL a reçu 24 sur 294 membres des CECI. Léopold Hakizimana, secrétaire général du parti CNL a été insatisfait de ces places. Il a annoncé que le CNL est un parti qui devrait avoir une place considérable. Dans le communiqué sorti le 26 août 2024, Léopold s'est exprimé qu'ils ont saisi les commissions électorales provinciales indépendantes afin qu'il y ait des changements et avoir des places conformes à leur taille politique dans le pays.

1.2. DROITS DE L'HOMME

Journée internationale des disparitions forcées, édition 2024

Les disparitions forcées au Burundi sont un problème grave et persistant, un phénomène qui a éclaté depuis 2015 avec la crise qu'a connu le pays et qui perdure jusqu'à nos jours.

La journée internationale des victimes de disparitions forcées, célébrée le 30 août de chaque année, est alors une occasion importante pour sensibiliser à ce phénomène tragique.

Depuis le mois de juillet 2020 jusqu'au mois d'août 2024, correspondant à la période du régime du Président Evariste Ndayishimiye, la Ligue Iteka a pu documenter 171 cas d'enlèvements et/ou de disparitions forcées. Les forces de sécurité, le SNR et les membres de la milice Imbonerakure étant souvent impliqués dans ces actes.

Rappelons que dans son discours¹ prononcé en province Ngozi en date du 29 juillet 2022, le Président Ndayishimiye avait reconnu l'existence d'un groupe de gens, dont certains membres des institutions de l'Etat, qui se donne à l'enlèvement des citoyens burundais. Il avait à la même occasion affirmé que ce groupe avait été démantelé.

Face à la gravité et la persistance de ce phénomène, la communauté internationale devrait continuer à exercer une pression sur le gouvernement burundais pour qu'il mette fin à ces pratiques et respecter les conventions internationales sur les droits humains qu'il a ratifiées.

1.3. GOUVERNANCE

Retard du début de recensement général en province Ngozi

En date du 28 août 2024, sur les différentes collines de la province de Ngozi, s'est débuté le recensement général de la population en province Ngozi. Le recensement était censé débiter en date du 25 août mais il a connu un retard suite aux distributions tardives du matériel. La distribution du Matériel a eu lieu en date du 27 août 2024 au chef-lieu de la province Ngozi, au bureau de la province par le président de la commission National de recensement, Nicolas Ndayishimiye. Des hommes en tee-shirt blanc et casquette blanche tablettes et autres documents sillonnent les collines mais les populations se disent prêtes pour cette activité mais la plupart ignore l'importance de ces opérations, ce qui insinue que la population burundaise en particulier celle de ladite province n'a pas été bien sensibilisée pour ce recensement général 2024.

¹Discours prononcé lors d'une session d'échange avec des membres de la diaspora burundaise en visite au Burundi

Fraude du café en province Karuzi

En date du 27 août 2024, vers 17 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, au marché de Buhiga, Dévotte Nizigiyimana, gouverneur accompagné du nommé Nirema, commissaire provincial et Ruburi, responsable provincial de renseignement ont fouillé dans les dépôts d'un commerçant Désiré, membre du CNDD-FDD et y ont trouvé 30 tonnes de café secs. Le gouverneur les a embarqués et conduits au commissariat provincial mais le propriétaire avait pris le large et pour fouiller ils ont défoncé le cadenas.

En date du 28 août 2024, vers 6 heures, ils ont fouillé chez J Baptiste Kirumara, membre du CNDD-FDD, un autre commerçant et ont saisi 12 tonnes qui ont été aussi embarqués tandis que lui aussi s'est évadé. Selon les témoins sur place, les cultivateurs qui ont vendu leurs cafés dans les usines et qui ont dépassé 3 millions n'ont pas été payé pour la première tranche. Selon les mêmes témoins, ils ont été dits d'attendre les enquêtes pour s'assurer qu'ils ont des plantations caféiers produisant un café de cette valeur si non à ceux qui auront vendu ce qu'ils ont acheté n'auront pas leur argent. Vers le soir, J baptiste Kirumara circulait au chef-lieu de la commune Buhiga mais en date du 29 août 2024, vers 19 heures, il a été arrêté par des policiers envoyé par le responsable du SNR et détenu au commissariat provincial.

Selon les témoins, il y avait une semaine déjà qu'Onésime, membre du CNDD-FDD, originaire de la colline Mwoya, zone et commune Buhiga, chauffeur de taxi Probox, faisant le transport Buhiga- Muyinga a été surpris par les services de renseignement de Muyinga, sa voiture chargée de 12 bidons de 20 litres remplis de café secs à y vendre. Il avait l'habitude d'aller chercher du carburant en Tanzanie et y allait avec des bidons remplis du café. Il a été arrêté et incarcéré dans un cachot de Muyinga et sa voiture saisie. D'après les sources proches de sa famille, des enquêtes menées sur lui ont pointé du doigt sur les deux commerçants qu'on a fouillé. Il vendait ce café en Tanzanie et de retour il emmenait de l'essence dans ces bidons.

Deux poids, deux mesures dans la distribution du carburant en province Ngozi

En date du 30 août 2024, après environ 3 semaines sans carburant en province Ngozi, la station communément appelé « ku rya Mivo » a reçu le carburant de 5 milles litres d'essence et 5milles litres de Mazout. Selon des témoins oculaires, les gens qui attendaient le carburant depuis 2 jours ont été informé que le carburant est pour les véhicules destinaient à transporter les membres du CNDD-FDD qui se rendra à Bujumbura en date du 31 août à la célébration d'Imbonerakure day. Nestor, Le chauffeur du secrétaire du CNDD-FDD assurait le rôle de pompiste à cette station.

Manque criant de vivres dans la prison de Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 août 2024 indique que depuis la date du 24 août 2024, les stocks des vivres (haricots et farine) de la prison de Bururi étaient vides. Selon des témoins oculaires, ceux qui mangent sont seuls qui sont visités par leurs familles en leur apportant des nourritures d'autres risquent de mourir de faim si rien n'est fait dans les meilleurs délais ". Ces détenus demandent à la société civile de crier haut et fort pour que la direction générale des affaires pénitentiaire apporte des vivres avant que des morts ne soient enregistrés à cette prison. Cette maison de détention compte jusqu'en date du 26 août 2024, 536 détenus et 3 nourrissons dont 177 condamnés et 359 prévenues sur une capacité d'accueil est de 250 personnes.

1.4. CONTEXTE SECURITAIRE

1.4.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un Imbonerakure retrouvé en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 août 2024 indique qu'en date du 25 août 2024, sur la colline Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, un corps sans vie de Jean Claude Niyomufasha, Imbonerakure très influant dans la localité, marié a été retrouvé égorgé dans sa maison très tôt le matin. Selon des sources sur place, sa femme dit que quelqu'un l'a téléphoné vers 2 heures et comme il avait l'habitude de partir la nuit en laissant la porte demi-fermée, cette dernière ne s'inquiétait de rien. Selon les mêmes sources, les administratifs locaux y sont rendus mais n'ont rien dit et les voisins disent qu'eux aussi étaient gêné par les actions de cet Imbonerakure. En date du 29 août 2024, un surnommé Musobotsi, Décor de la police Nationale à Ntega ex- rebelle du CNDD-FDD, a été arrêté par le procureur de Kirundo, Jean Claude Ndemeye, dans le but d'enquête sur la mort de cet Imbonerakure. Niyomufasha semait la terreur sur cette colline en exigeant des biens (chèvres ou poule) aux voisins en cas d'absence dans une réunion du parti CNDD-FDD et le traumatisme qu'il faisait aux membres du CNL depuis longtemps. Il était accusé de deux Rwandais jetés dans la rivière Kanyaru en 2016 et autres membres du CNL maltraités. Ce policier a été arrêté parce qu'il avait un conflit avec cet Imbonerakure lié sur le partage des biens qu'ils avaient dépossédés des gens en provisions du Rwanda illégalement puis aggravé aussi qu'il faisait de commerce illégal avec cet Imbonerakure vers le Rwanda. Le parti CNDD-FDD a aussi influencé son arrestation car Jean Claude Niyomufasha était un Imbonerakure connu du CNDD-FDD. La victime a été enterrée en date du 26 août 2024 à Mugendo.

Deux personnes tuées en commune Mugina, province Cibitoke

Dans la nuit du 26 au 27 août 2024, vers 23 heures, dans la localité de Rwamagashwa, sur la colline Nyempundu, zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, Charles Mpawenimana, âgé de 67 ans et son épouse Frédiane Ndayisavyimana, âgée de 52 ans, ont été tués par des gens non identifiés armés de Machette. Selon des témoins, des gens non identifiés armés de machettes ont fait irruption dans le ménage où habitaient les victimes étant dans le sommeil et les ont abattus à l'aide des machettes et les corps sans vie ont été vu le matin vers 6 heures par les voisins. Des informations recueillies auprès des administratives à la base indiquent qu'ils ont été accusés de sorcellerie et d'autres voisins des victimes parlent des conflits fonciers. De menaces de mort pesaient sur eux car ils avaient déjà trouvé des tracts sur leurs bananeraie où il est indiqué qu'ils seront tués car ce sont des assassins. Les mêmes sources ajoutent que des Imbonerakure sont des présumés auteurs de ces tueries car étant souvent aperçus roder tout près de la maison des défunts dans les heures avancées. Les corps sans vie des victimes ont été enterrés en date du 27 août 2024 par les familles des victimes accompagné par l'administration au cimetière de la commune Mugina.

Des autorités administratives dont Julienne Ndayihaya, administrateur de la commune de Mugina, confirme les faits et signale que les enquêtes policières ont commencés. Le couple laisse trois orphelins mais ils se sont réveillés voyant les corps sans vie.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bweru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 août 2024 indique qu'en date du 25 août 2024, le matin, sur les eaux de la Rivière communément appelée Kumashanyarazi, colline Nkanda, zone Kayongozi, commune Bweru, province Ruyigi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé flottant sur les eaux. Selon des sources sur place, la victime était originaire de la province Karusi et avait passé quelques jours à la sous-colline Kireka, colline Gashurushuru, zone Bwagiriza, commune Butezi où il faisait le sciage du bois. Les funérailles du défunt ont été organisées par l'administration.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 30 août 2024, sur les rives du lac Tanganyika, sur la colline Rutunga, commune Muhuta province Rumonge, un corps sans vie d'une femme non identifié, a été retrouvé. Selon des témoins qui ont vu le cadavre, la victime était nue et portait un cathéter sur l'un de ses bras et avait des signes qu'elle avait été violée avant d'être tué et jeté à cet endroit. La police a fait le constat et les autorités administratives ont ordonné l'évacuation du cadavre vers la morgue du centre de santé de Gitaza. L'administrateur de la commune Muhuta scolastique Niyonsavye a indiqué que les auteurs et le motif de ce crime n'étaient pas connus.

1.4.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une femme blessée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 29 août 2024, vers 19 heures, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Nduguyangu, âgé de 26 ans, membre de la milice Imbonerakure failli tuer sa propre mère Agathe, membre du CNDD-FDD, âgée de 56 ans après l'avoir blessé au niveau de la tête à l'aide d'un bâton. Selon les témoins à Mwoya, la femme de ce jeune Imbonerakure a lancé des injures à l'égard de sa belle-mère et cette dernière lui a dit de ne plus mettre ses pieds dans la boutique construite par son mari. Oscar Nizigiyimana, père de Nduguyangu, avait acheté une propriété sur la même colline et la lui a offerte, en plus il lui a acheté une parcelle au centre de la colline où il lui a fait construire une boutique. Ce jeune Imbonerakure a l'habitude de causer du désordre à ses parents mais ces derniers l'ignorent et se calment. Après l'avoir fait sortir de sa boutique, la jeune femme a téléphoné son mari en l'informant que sa mère l'a chassée de la boutique et ce dernier s'est précipité pour voir ce qui se passe. Il a trouvé sa mère dans la porte de ladite boutique et a poussé sa mère accompagnée de deux coups de poing aux joues et le père est intervenu mais son fils les a tous tabassés. Son père a récupéré un bâton qu'il a tapé son fils au front et le sang a jailli et ce dernier l'a arraché de son père et a battu sa mère au niveau de la tête au-dessus de l'oreille droite et a été blessée et tombant dans un caniveau. Selon les témoins, la mère de cet Imbonerakure a été conduite à l'hôpital de Buhiga où elle a été hospitalisée tandis que l'auteur est resté libre car ceux qui étaient sur place ont cherché un OPJ de la zone Buhiga pour intervenir mais il leur a répondu qu'ils doivent chercher les Imbonerakure pour l'arrêter mais ils ont refusé. En date du 30 août 2024, la police est allée le chercher et l'a trouvé lui aussi blessé puis ils les ont entendus et lui ont contraint de payer la facture de soins de sa mère.

Des orpailleurs morts en commune Mabayi, province Cibitoke

Dans la nuit du 5 juillet 2024, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, une dizaine d'orpailleurs ont été pris au piège par les eaux d'une cour d'eau pendant qu'ils cherchaient de l'or.

Selon les témoins, la cour d'eau s'est introduite dans leur chantier à travers des trous d'autres chantiers abandonnés alors qu'ils étaient en pleine action d'extraction. Comme ils étaient à plus de 50 mètres, ils n'ont pas été tous au courant du danger qu'ils couraient. Ceux qui ont pu échapper en premier lieu ont alerté les premiers passants vers 5 heures et ont pris fuite pour cacher leur identité.

Les intervenants ont trouvé le corps sans vie de Jean Claude Bimenyimana, âgé d'une trentenaire originaire de la localité Rubuye, colline Rutorero de la même zone. Ceux qui ont pu être secourus ont été acheminés à l'hôpital Mabayi pour des soins et d'autres au dispensaire de Rutorero. Selon les rescapés, il y a 10 à 15 personnes disparus. Mais la question que l'on se pose toujours est de savoir où ils sont disparus, dans le chantier ou dans la nature en fuyant.

Comme la victime qui est décédée, les rescapés ainsi que ceux qui ont disparu dont on cache toujours leur identité, étaient tous originaire de la zone Butahana, sur les collines Gafumbegeti, Rutorero et Ngara. Le commissaire Hassan Rumbeti ainsi que les premiers administratifs de base arrivés sur les lieux ont refusé de livrer à la population le bilan réel de l'accident.

Dans cette partie de la zone Mabayi, la pratique nocturne de l'extraction de l'or connu sous les appellations de "Kunyangaza", "Kwihemba" est très fréquente. Certains propriétaires de sites miniers ne voulant pas bien rémunérer les orpailleurs, proposent à ces derniers des jours où ils vont travailler la nuit pour se payer la rémunération qui est soit mensuelle ou hebdomadaire. C'est une pratique qui cause souvent des accidents surtout pendant la période des pluies comme ce dramatique accident qui a coûté la vie à 16 orpailleurs en avril 2023.

Des conflits fonciers en communes Murwi, province Cibitoke

En date du 30 août vers 17 heures, sur la colline et zone Ngoma de la commune de Murwi, province Cibitoke, deux familles des frères dont celui de Rukundo Fabrice âgé de 49 ans et celui Nzeyimana Gaston âgé de 58 ans ont failli s'entretuer.

Selon des témoins oculaires, l'incident a été évité de justesse suite à l'intervention de la police et de l'administration locale. Selon différentes sources concordantes, le père de famille décédé a laissé une grande propriété foncière en litige entre ses deux fils.

L'un d'eux, Fabrice Rukundo, membre de la ligue des jeunes Imbonerakure, n'a pas été satisfait de la sentence prononcée par le tribunal de grande Instance de Cibitoke en date du 29 août 2024 qui consacrait le partage équitable entre les familles de ces deux frères.

Les informations collectées sur place font savoir que Fabrice à la tête de nombreux jeunes Imbonerakure ont attaqué avec des machettes et gourdins le domicile de Gaston dans l'optique de l'éliminer physiquement.

Les membres de la famille de Gaston ont opposé une résistance et n'eut été l'intervention de la police d'après une source sécuritaire des têtes allaient tomber. Pour le moment, la famille de Gaston a pris fuite et se trouve sous la protection de la police et de l'administration.

L'administrateur de Murwi confirme les faits et fait savoir que des enquêtes ont été ouvertes et les coupables risquent d'être poursuivis de rébellion contre la décision de la justice et de tentative de meurtre contre les citoyens paisibles.

Entre temps, l'administration communale craint le risque de la montée des litiges fonciers qui ont déjà fait 2 morts dans une période ne dépassant pas deux mois dans cette localité dont Manariyo Ferdinand de 43 ans tué en date de 17 juin 2024 et Uwizeyimana Jean de Dieu de 60 ans tué en date du 28 juillet 2024.

L'administrateur de la commune Murwi, Melchiad Nzokizwanayo menace de sanctions sévères conformément à loi à toute personne impliquée dans les actes de tuerie et de tentative d'assassinat liés aux conflits fonciers.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifiés font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

II.1. DROIT A LA VIE

La loi le garantit, la dignité humaine doit être respectée et protégée par l'Etat et en cas d'atteinte des sanctions devraient être appliquées à l'endroit des présumés auteurs, art 21 de la loi constitutionnelle du Pays, quant aux faits observés et probants, la volonté politique l'outrepasse.

II.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Un corps sans vie retrouvé en commune Songa, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 août 2024 indique qu'en date du 23 août 2024, sur la colline Gitsinda, commune Songa, province Bururi, un corps sans vie en décomposition de Nimubona Jean Claude âgé de 34 ans, enseignant à l'ECOFO Jenda, membre du parti CNDD-FDD a été retrouvé vers 15 heures, dans un boisement, sur la colline Mutsinda, zone Kiryama de la même commune. Selon un membre de sa famille, ce corps sans vie a été vu pour la première fois par des enfants qui cherchaient du bois de chauffage. Selon les témoins, la victime présentait des traces de bastonnades sur son corps, blessures au niveau du cou et certaines parties du corps mutilées. Des sources policières disent également que son téléphone et sa carte nationale d'identité avaient été saisis des mains d'un des jeunes Imbonerakure. La victime avait été arrêté par des jeunes Imbonerakure en date du 3 août 2024, l'accusaient de faire des rapports sexuelles avec une jeune fille qui travaillait dans une boutique située tout près de chez lui sur la colline Gitsinda et il était porté disparu depuis le 4 août 2024 puis retrouvé cadavre par après. Des sources policières disent que 23 jeunes Imbonerakure dont Ntirandekura Bidos, Semabaya sylvester, Sindayihebura Protais, Nzigamasabo Jean, Rukundo Ferdinand, Ndayizeye Frédéric, Ndayizeye Marc, Ndayishemeze Audace et Ntirampeba Laurent sont dans les mains de la police judiciaire à Bururi depuis le 29 août 2024. Ils ont été arrêtés sur la colline Gitsinda, zone Kiryama, commune Songa, province Bururi. Ils sont soupçonnés d'avoir tué Jean Claude, membre de la ligue des jeunes du parti au pouvoir.

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

La Loi relative aux violences basées sur le genre adoptée au Burundi en 2016 a constitué une avancée majeure. Elle a garanti une meilleure protection, notamment en fournissant une définition du viol prenant en compte la question du consentement et en interdisant des pratiques traditionnelles nocives.

Une fille violée en commune Itaba province Gitega

En date du 27 août 2024, vers 11 heures, sur la colline Gihamagara, commune Itaba, province Gitega, K.R., âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} à l'ECOFO Buhoro a été violée par Firmin Hakizimana, âgé de 35 ans, agent communautaire de Santé Animale, marié, père de deux enfants et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le père de la fille a alerté les voisins en disant que ce Firmin vient de partir avec son enfant dans un lieu inconnu. Selon les mêmes sources, les agents de santé communautaire

(Abaremeshakiyayo) ainsi que certains membres du Comité collinaire de Protection de l'enfant se sont mis à la recherche et ont trouvé Firmin et la fille dans un hôtel sis à Bugumbasha en train de faire des relations sexuelles. La victime a été transportée tout de suite à l'hôpital Kidonzi pour la protéger contre la grossesse et les IST tandis que le présumé auteur a été acheminé au cachot de la commune Itaba où il est détenu. Selon toujours les mêmes sources, des arrangements à l'amiable seraient en cours pour que cet homme soit relâché, mais les défenseurs collinaires des droits de l'enfant à Itaba ont décidé de suivre le cas pour qu'il soit traduit en justice.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 26 août 2024, vers 10 heures, sur la colline Kinga, commune et province Kayanza, E.N., âgée de 20 ans a été violée par Adelin Havyarimana âgé de 47ans, féticheur. Selon la victime, elle s'était rendu chez ce féticheur pour qu'il lui donne du médicament contre les douleurs qu'elle avait dans le bas ventre, et cela a l'insu de ses parents. Le féticheur a versé le médicament dans la partie intime de la fille à l'aide d'une petite bouteille et l'a violé. Selon la même victime, elle a combattu pour échapper mais en vain. Elle a crié fort, et une personne qui était de passage a entendu les cris et a porté secours. Le féticheur a dit aux personnes qui étaient venu voir la situation qu'il était en train de la soigner mais la victime a démenti en avouant ce qui s'est passé. Arrivée à la maison, elle a été transportée à l'hôpital Kayanza par ses parents pour des soins médicaux. Les parents ont porté plainte chez l'OPJ Samuel Nsabimana. L'auteur a été arrêté par la police. La fille est maintenant sur les médicaments car l'expertise médicale a témoigné que la victime a eu une déchirure dans les parties génitales.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. DES PARSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du parti Sahwanya FRODEBU arrêté en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 août 2024 indique qu'en date du 21 août 2024 Désiré Nzisabira responsable du parti Sahwanya FRODEBU en zone Kigwena, commune et province Rumonge, a été arrêté par des jeunes Imbonerakure de la colline Mayengo, zone Kigwena . Selon des sources sur place, le soir ce chef de colline Mayengo a décidé de le transférer au cachot de la zone kigwena. Il a été libéré sur ordre de l'administrateur de la commune Rumonge, Augustin Minani. Désiré Nzisabira dit avoir été victime de son parti Sahwanya FRODEBU et d'avoir refusé de contribuer par force pour financer la campagne électorale du parti CNDD-FDD. Les Imbonerakure lui avaient demandé de payer une contribution pour le parti au pouvoir et il a refusé d'où le début la maltraitance jusqu'à le conduire au cachot. Il affirme avoir été menacé de mort par ces Imbonerakure.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Bien que le Burundi ait approuvé l'adhésion au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en date du 14 mars 1990, adoptée à New York le 16 décembre 1966

L'administrateur communal dans le collimateur des fraudeurs du carburant en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 août 2024 indique qu'en date du 19 août 2024, Jeanne Izomporera a débarqué à la station Mabayi pour demander 500 litres d'essence. Comme les consommateurs étaient nombreux, le pompiste Emery Ndizeye a répondu à cette autorité qu'il n'y avait pas d'essence pour tout le monde et en a profité pour lui rappeler qu'elle avait 750 litres de dettes.

Le lendemain Jeanne Izomporera avec Jean-Marie Hakizimana, secrétaire communal du parti CNDD-FDD en commune Mugina ont menacé d'emprisonner le pompiste si jamais il refuse de leur donner le carburant en l'accusant d'être "igipinga"(opposant au gouvernement).

Dans un bar de Mabayi, ces deux autorités ont menacé même Emery de le chasser de la commune en disant qu'ils ne comprennent pas pourquoi un homme de classe social Tutsi peut travailler à Mabayi alors qu'il y'a beaucoup de hutu du parti CNDD-FDD qui sont chômeurs. Ils sont même allés jusqu'à demander aux propriétaires de la station de chasser le pompiste. La victime a décidé de ne plus travailler à cette station par crainte à sa sécurité.

Les victimes sont nombreuses car les propriétaires de cette Station regroupés au sein de la Coopérative Dukorere Hamwe Dusoze Ikivi, active dans l'extraction de l'or, dise qu'il ne peut pas se donner du carburant pour ses engins. Une source au sein de la coopérative dit que sa production a trop chuté au cours de ces derniers trois mois et accusent les administratifs dont Jeanne Izomporera qui s'accaparent de grandes quantités au dépend de ces propriétaires qui en ont le plus besoin dans le fonctionnement du matériel utilisé dans l'extraction.

La contribution forcée donnant l'accès au marché, en commune Cendajuru, province Cankuzo

En date du 29 août 2024, sur la colline et zone Twinkwavu, commune Cendajuru, province Cankuzo personne n'était autorisé d'entrer au marché de Twinkwavu sans montrer aux Imbonerakure, un reçu de contribution. Selon des témoins oculaires, et ceux qui n'avaient pas de reçu, contribuaient sur place.

Au centre urbain de la province Cankuzo, un reçu est de 1000 fbu et est collecté par les responsables de la rue si ils sont membres du parti CNDD-FDD mais si une famille ne paye pas ils avancent vers la famille suivante. A l'ETS c'est le surnommé Bakari qui collecte cette contribution. La contribution est généralisée partout.

Des contributions électorales 2025 et suivantes forcées à la population burundaise

Des contributions forcées sont collectées par le parti CNDD-FDD dans plusieurs provinces du Burundi, notamment Kirundo, Cibitoke, Mwaro, Muramvya, Cankuzo et Bururi. Les commerçants et les habitants sont sommés de payer des sommes variant entre 1000 et 100 000 francs burundais pour financer la campagne électorale du parti. Ceux qui refusent sont menacés de sanctions, notamment l'impossibilité d'accéder à des services administratifs et sanitaires. Les collecteurs sont souvent des membres du parti ou des jeunes Imbonerakure. Les habitants dénoncent ces pratiques comme étant illégales et contraignantes. Les autorités locales et le gouverneur de Cibitoke ont nié ces allégations. Les contributions forcées sont généralisées et touchent même les non-membres du parti. Les habitants demandent l'intervention du gouvernement pour arrêter ces pratiques.

Cas d'illustration :

Province et commune Bururi : En date du 28 août 2024, des groupes de jeunes Imbonerakure sillonnaient à l'intérieur du marché de Bururi d'autres au marché du bétail situé tout près du stade de Kabuye au chef-lieu de la province Bururi avec des reçus. Selon des témoins oculaires, ils collectaient par force la contribution pour les élections, ces témoins disent qu'ils exigeaient aux vendeurs une somme variante entre 1000 fbu et 5000 fbu ça dépendait de produits vendus. Par exemple au marché du bétail, ils exigeaient 5000 fbu par vache vendu et 2000 fbu par chèvre ou mouton vendu. Personne des propriétaires du bétail vendu n'avait le droit de sortir sans payer ce montant. Au marché de Bururi ont été identifiés parmi les collecteurs, Salvator enseignant et Ferdinand. Au marché du bétail de Kabuye il y avait Giswaswa, Conseiller de l'administrateur de Bururi en même temps président de la ligue des jeunes Imbonerakure en commune Bururi, Frédéric secrétaire à la DCE Bururi, Gordien enseignant au CFPP Bururi et Toyi vendeur des boulettes.

En province et commune Kirundo : En date du 29 août 2024, dans l'après-midi, dans la salle des réunions du lycée Kirundo, en province Kirundo, tous les commerçants de la province Kirundo ont été invités et participés dans une réunion du Secrétaire provincial du parti CNDD-FDD, Ferdinand Habimana, de la nouvelle province Butanyerera. Le seul point à l'ordre du jour est de collecter les contributions des

commerçants aux élections prochaines. Le secrétaire du parti CNDD-FDD à Butanyerera a exigé que chaque commerçant qu'il soit membre du parti CNDD-FDD ou non doit se lever et dire la somme de sa contribution puis leur a obligé de commencer par leur salutation du parti" *Tugire CNDD-FDD, CNDD-FDD Ramba*" « *Ayons le CNDD-FDD, CNDD-FDD soit durable* » puis la commune d'origine, le nom et la somme à contribuer et on enregistrait. Tous les commerçants se lamentent car ce parti avait déjà collecté cette contribution via une équipe qui passait dans leurs magasins y laissant des quittances du CNDD-FDD par boutique et par ménage contre une somme payée.

Depuis le 25 août 2024, Afazari HAMUDU, rwandais, ex-membre de l'armée de Havyarimana Juvénal, représentant des commerçants de la province Kirundo, distribuait des invitations par force et exige aux commerçants qui ne sont même pas des membres du CNDD-FDD de se présenter dans une réunion du secrétaire du parti CNDD-FDD de la future province Butanyerera en date du 29 août 2024 dans la salle de la DPAE et exige une somme de 30.000 fbu par commerçant. Il disait que ceux qui ne seront pas présents, seront considérés comme des opposants (ibipinga) et que personne ne sera plus excusé. Ladite réunion a vu la présence de 35 commerçants et a débuté à 12 heures quand l'organisateur s'est présenté alors que les commerçants l'attendaient depuis 8 heures. Comme le nombre des présents n'était pas suffisant, il a ordonné une autre réunion de l'après-midi dans la salle des réunions du lycée Kirundo vers 15 heures. Il leur a intimidé que celui qui sera absent paiera une amende de 500 000 fbu. Hamudu était le premier organisateur des manifestations contre le Rwanda sous le régime de Nkurunziza.

En province Cibitoke : l'opération de collecte de l'argent se passe au niveau des 6 communes de la province Cibitoke. Selon des témoins interrogés, chaque ménage doit s'acquitter de gré ou de force d'une somme variant entre 1000 fbu et 100 000 mille fbu. D'après les mêmes témoins, cette situation irrite les membres des partis de l'opposition et estime que ces contributions forcées d'après elle devraient concerner uniquement les membres et les sympathisants du parti CNDD-FDD.

Selon Deo Nsabimana, responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure, l'argent collecté va contribuer à financer les prochaines élections et cela est valable pour chaque population résidant au pays. Toutefois, des doutes persistent sur la gestion transparente de l'argent récolté. D'aucuns estiment que ce genre de contributions de l'argent en désordre est géré de façon opaque sans respecter aucune mesure de bonne gouvernance.

D'après une source locale, toute personne qui ne s'acquitte pas de ce devoir civique d'après un des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure n'a pas le droit d'accéder aux papiers administratifs encore moins aux services offerts par les structures sanitaires et de l'éducation de sa localité. Ce qui fait peur aux habitants est que la plupart des jeunes du parti au pouvoir engagés dans la collecte des fonds ne sont pas originaires des localités où ils opèrent. Ceci confirme par ailleurs d'après certains habitants contactés, la thèse des détournements et des vols de l'argent récolté qui ne va pas arriver à sa destination.

L'un des observateurs indépendant des élections établi depuis une décennie au chef-lieu de la province Cibitoke parle d'un processus électoral biaisé d'avance. Pour lui, il est inconcevable d'exiger au citoyen incapable de nourrir sa famille de financer les élections alors qu'il s'agit d'une affaire qui relève des prérogatives de l'État.

En outre, insiste-t-il, les élections souvent non transparentes et entachées d'irrégularités suscitent moins d'engouement du côté des électeurs avant d'indiquer que le processus électoral pour les prochaines échéances électorales semble mal parti. L'actuelle collecte des fonds pour les élections de 2025 est confirmée par Deo Nsabimana, responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure dans la nouvelle circonscription administrative et territoriale de Bujumbura.

Deo Nsabimana fait savoir que le parti au pouvoir doit veiller à remplir ses obligations d'ampleur nationale y compris lorsqu'il s'agit de chercher des fonds pour financer les élections. Toutefois, le Gouverneur de Cibitoke réfute toutes ces informations car d'après ses propos, personne n'est encore venue pour se

plaindre à propos des soient distantes contributions de l'argent dénoncées par la population.

En Mairie de Bujumbura : Depuis le 19 août 2024, une collecte d'argent pour la campagne électorale du CNDD-FDD a débuté dans toutes les provinces du pays. Selon un témoin oculaire, chaque personne en âge de voter membre du parti du parti CNDD-FDD devrait payer 1000 fbu pour financer la campagne électorale.

Selon le même témoin, des Imbonerakure et certains membres du comité de ce parti ont élargi cette collecte à toute personne habitant dans leurs circonscriptions ce qui a choqué plusieurs personnes non affiliées à ce parti « nous ne comprenons pas comment nous pouvons financer la campagne d'un parti dont je ne suis pas membre. » a confié un habitant de la commune Muha à qui on a exigé de payer cette somme.

En mairie de Bujumbura, des bistrot, boutique, magasins et autres activités génératrices de revenus : salon de coiffure ; atelier de menuiserie ; atelier de soudure, etc ont été ciblés pour cette collecte et les propriétaires ont été sommé de payer car indiquent-ils : nous payons pour continuer à exercer dans cette localité et éviter d'être malmenés par ces jeunes Imbonerakure ».

Selon des témoins sur place, des personnes qui refusent de payer cette contribution sont écrits sur des listes dont ils ignorent la suite et la destination. Ces habitants déplorent ce comportement de ces Imbonerakure car cette cotisation devrait être obligatoire aux militants du CNDD-FDD et demandent que le Gouvernement puisse intervenir afin d'arrêter cet escroquerie organisé par le parti CNDD-FDD car même le Président de la république a bien signalé qu'il n'y aura pas des cotisations pour appuyer les élections parce que les fonds alloués à cet évènement sont disponibles.

En province Mwaro : une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 août 2024 indique qu'en province Mwaro, certains responsables ou membres du parti CNDD-FDD parcourent les collines en demandant aux membres et certaines personnes non-membres des cotisations pour le parti CNDD-FDD. Cela se fait au niveau des collines dans les ménages. Une invitation pour contribuer à cette activité pour la nouvelle province de Gitega englobant aussi Mwaro a été lancée sur les réseaux sociaux spécifiant que toute la nouvelle province Gitega a besoin de 2 Milliards de fbu pour cette campagne. L'invitation mentionne aussi le numéro de compte ouvert à la BANCOBU, dénommé « Campagne CNDD-FDD Gitega 25-27 ». Pour certains commerçants de Mwaro, on leur dit "Vous allez voir ce que vous pourrez donner et amener le bordereau de versement aux responsables du parti"

En province Muramvya : une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 août 2024 indique que depuis le 24 août 2024, les membres du parti CNDD-FDD sont en train de faire de la porte à porte dans tous les quartiers et collines de la province Muramvya, pour collecter par force une contribution à la prochaine campagne électorale de 2025 du CNDD FDD. Selon les sources visitées à domicile par ces 'collecteurs', chaque homme adulte doit donner entre mille et 5 mille francs bu. Ceux qui acceptent reçoivent un reçu marqué du logo du CNDD-FDD, et ceux qui refusent sont notés dans un registre des gens appelés 'abakeba' ou 'ibipinga' signifiant des opposants, selon les mêmes sources. Ceux qui refusent apprennent qu'ils auront des problèmes avec l'administration, notamment l'obtention des documents tels que les attestations, extraits d'acte de naissance ou autres.

IV. DROITS CATEGORIELS

IV.1. DROITS DE L'ENFANT

Des enfants de la rue gardant les drapeaux du parti CNDD-FDD en Mairie de Bujumbura

En date du 26 août 2024, lors des cérémonies de célébration de la journée dédiée à la jeunesse Imbone-rakure, s'est déroulé en Mairie de Bujumbura. Des enfants, âgés environs entre 12 et 15 ans étaient pointés dans tous les quartiers de la Mairie pour garder les drapeaux du parti et la majorité de ces enfants étaient des filles.

Selon un témoin oculaire, la majorité de ces enfants étaient des enfants de la rue compte tenu de la manière de leur habillement mais tous portaient des T-shirt du parti CNDD-FDD. Selon le même témoin, certains enfants étaient pointés sur le pont Muha, à côté de la Mutuelle, à côté du ministère des finances, du budget et de la planification économique, à côté du ministère du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme.

IV.2. DROITS DE LA FEMME

Une femme tuée et son mari suicidé en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 31 août 2024, sur la colline Nyagumba, zone Masango, commune Bukinanyana, à une centaine de kilomètres du chef-lieu de la province Cibitoke, André Bucumi, âgé de 52 ans, membre du parti CNDD-FDD, a assassiné Spéciose Cimpaye, son épouse âgé de 41 ans, membre du parti CNDD-FDD. Des voisins de cette famille parle d'une tuerie organisée car cet homme a tué sa femme puis s'est pendu à l'aide d'une corde. Selon ces mêmes sources, la cause de cette assassinat est la mésentente entre le présumé auteur et la victime qui l'empêcher de vendre ses propriétés foncières. Un proche parent de la femme tuée fait savoir que ce couple était en perpétuelle mésentente car le mari accusait sa femme de l'empêcher chaque fois qu'il voulait vendre certaines de ses propriétés foncières. Les faits sont confirmés par Christian Nkurikiye, l'administrateur communal de Bukinanyana. Cette autorité demande à la population de saisir chaque fois les instances judiciaires lors des mésententes au sein des ménages.

Les deux personnes mortes ont été enterrées par les membres de leurs familles accompagnés par l'administration le même jour au cimetière de la colline Nyagumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke.

V. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays. Particulièrement en cette période proche des élections de 2025, la Ligue Iteka s'indigne contre les contributions électorales forcées en cours au sein de la population par le parti présidentiel.

Elle recommande au Gouvernement de Gitega de :

- ⇒ veiller au caractère strictement volontaire des contributions visant l'organisation des élections de 2025, et suivant mais s'abstenir d'harceler et intimider ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas contribuer;
- ⇒ Communiquer régulièrement et publiquement les montants collectés, particulièrement au niveau communal et provincial afin de maximiser la transparence et la redevabilité.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande au ministre de la Justice et de garde de sceaux de veiller au respect de la loi contre des auteurs des crimes.